

SALAIRES MINIMA ANNUELS CONVENTIONNELS 2018

Accord UNETEL- RST du 26 janvier 2018 relatif aux salaires minima dans les télécommunications

Un accord relatif aux salaires minima dans la branche pour l'année 2018 a été conclu le 26 janvier 2018 avec les organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC et FO :

« Article 1 : Salaires minima conventionnels pour 2018

Les parties signataires du présent accord décident de majorer les salaires minima de 1,2 % :

0,3% au titre du rattrapage 2017 et 0,9% au titre de l'anticipation pour l'année 2018.

Elles conviennent en outre de mesures exceptionnelles supplémentaires de :

0,8% pour le groupe A et les seuils 1, 1bis et 2 du groupe B

0,2% pour le seuil 3 du groupe B et le seuil 1 du groupe C »

En déclinaison de cet accord de branche UNETEL-RST, les salaires annuels minima 2018 par groupe de classification s'établissent comme suit à Orange SA, sur la base d'une durée du travail de 35 heures hebdomadaires :

Groupes	Seuils	Salaires annuels minima 2018
A	Seuil 1	18 564 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	19 353 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	19 619 €
	Seuil 2 - après 10 ans	20 308 €
	Seuil 3 - après 15 ans	21 349 €
	Seuil 3 - après 20 ans	22 277 €
B	Seuil 1	19 512 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	20 153 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	20 483 €
	Seuil 2 - après 10 ans	20 992 €
	Seuil 3 - après 15 ans	22 308 €
	Seuil 3 - après 20 ans	23 415 €
C	Seuil 1	21 011 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	22 176 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	22 447 €
	Seuil 2 - après 10 ans	24 192 €
	Seuil 3 - après 15 ans	25 163 €
	Seuil 3 - après 20 ans	26 264 €
D	Seuil 1	24 379 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	25 427 €
	Seuil 1ter - après 5 ans	25 858 €
	Seuil 2 - après 10 ans	27 695 €
	Seuil 3 - après 15 ans	29 254 €
	Seuil 3 - après 20 ans	30 474 €
DBIS	Seuil 1	27 489 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	29 359 €
	Seuil 2 - après 10 ans	32 898 €
	Seuil 3 - après 20 ans	35 652 €
E	Seuil 1	30 579 €
	Seuil 1bis - après 2 ans	35 102 €
	Seuil 2 - après 10 ans	40 037 €
	Seuil 3 - après 20 ans	42 602 €
F	Seuil 1	41 832 €
	Seuil 2 - après 10 ans	50 202 €
G	Seuil 1	59 760 €
	Seuil 2 - après 10 ans	72 707 €

Seuil : seuils supplémentaires applicables à Orange SA prévus par l'Accord d'Entreprise portant mise en œuvre de la CCNT à Orange SA (13 février 2003) art 2.1 et par l'avenant à l'accord créant le groupe d'emplois DBIS modifiant les seuils de rémunération (18 avril 2011) art 2.